



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 23 MAI 2023 - N° 2023/59

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} session ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 17 mai 2023

Date affichage : 24 mai 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU et Nathalie CHATEFAU

Etaient excusés : Annie CHARRASSIER, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER et Gaëtan BUREAU

Etaient absents : Olivier CHARRON, Marc LIONARD et Claude NEREAU

Secrétaire de séance : Claire RAMBEAU-LEGER

OBJET : Demande de soutien financier auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime au titre de la Voirie communale accidentogène

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide du Conseil départemental de Charente-Maritime pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur Le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement des Cantons de Montguyon et Montlieu La Garde concernant la mise en œuvre d'un revêtement sur la voie communale de « La Bourdolle », s'élève à :

- Montant HT : 3 735€
- Montant TTC : 5 129€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil départemental de la Charente-Maritime pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- **D'APPROUVER** le devis présenté par le Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement des Cantons de Montguyon et Montlieu La Garde pour un montant HT de 3 735€ soit TTC un montant de 5 129€,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

